

handitalents

tous différents, tous compétents

Acté par la Conférence nationale du handicap du 23 avril 2023 sur proposition du ministère chargé de la fonction publique, le programme Handi'talents a pour objectif d'accompagner les agents publics en situation de handicap dans leur parcours professionnel et leur projet d'évolution de carrière.

À qui s'adresse ce programme ?

Ce programme s'adresse aux agents publics en situation de handicap :

- bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés au 1er janvier 2024 ;
- de catégorie A, B ou C, à l'exclusion des cadres supérieurs ;
- disposant d'une ancienneté de quatre ans de services publics à la date du 1er janvier 2025.

En quoi consiste ce programme ?

Ce programme combinera, sur une période de six mois, plusieurs modalités d'accompagnement :

- des temps de rencontre collectifs avec des formations, de l'information et des témoignages (3 modules de 2 jours) ;
- des ateliers de partage d'expériences (8 à 9 sessions en groupe) ;
- des sessions de coaching individuel (entre 6 et 12 sessions).

Au terme du programme, les participants se verront en outre proposer un accompagnement par un mentor.

Le programme devrait débiter au 3^{ème} trimestre 2025, sachant que les séances en présentiel se dérouleront en région parisienne.

Comment candidater ?

La candidature est ouverte jusqu'au 21 janvier 2025 en allant sur la plateforme « Démarches simplifiées », accessible à partir du lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/handitalents2025>

Vous trouverez ci-joint le formulaire de candidature à compléter et à retourner avant le 20 janvier 2025, à la correspondante handicap académique : correspondant-handicap@ac-normandie.fr. Ce formulaire devra être joint à votre candidature en ligne sur la plateforme « Démarches simplifiées ».

Les candidatures retenues pour l'académie de Normandie seront proposées au niveau national, sachant que 60 places sont prévues pour l'ensemble national, pour la session 2025.